

PROCHAINE RÉUNION DU CLUB :

le jeudi 19 octobre 1995

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce",
rue du Commerce, 26 à WAVRE.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30

Minicauserie : "Les boîtes postales" par Marc Wyns

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed :

Belgique : N° 1267B ** - C.R., carnet néerlandais	750 BEF
Belgique : N° 1176/81 ** - Culturelle 1961	700 BEF
Belgique : N° 1013/18 ** - Culturelle 1957	420 BEF
Belgique : N° 1147/49 ** - Comité national Congo	275 BEF
Belgique : N° 1047/52 ** - Expo 58	130 BEF
Belgique : N° 1008/10 ** - Propagande Expo 58.....	100 BEF
Belgique : N° 1025/26 ** - Europa	100 BEF
Belgique : N° 1243/45 + 1255/58 ** Faim - Cyclisme	85 BEF
Belgique : N° 1260/61 ** - Europa	80 BEF
Belgique : N° 1492/95 ** - UNICEF.....	65 BEF
Allemagne : N° 616/24 * - Sec. d'hiver 1938	200 FRF
France : BF 7 ** - Arphila 75 Paris	80 FRF
Monaco : BF 59 ** - Cétacés.....	70 FRF
Allemagne : 625/26 * - Rattach. du pays des Sudètes	40 FRF
St-Marin : 4 FDC - février-mars 1995	195 BEF

PETITES ANNONCES

Recherche documents affranchis au moyen de timbres de service (documents non philatéliques).

Recherche documents affranchis au moyen du T.P. N° 847 (3 BEF bistre-brun - type Poortman).

Faire offre à D. EGGEN, rue Jh. Wauters, 57 - 1300 Wavre.

Tél. : 010/22.25.02

Recherche pour compléter collection : les numéros suivants du catalogue COB (oblitérés de préférence) :

1053 - 1058 - 1060 - 1151 - 1156 - 1165 - 1171 - 1183 - 1185 - 1190
1192 - 1227 - 1230 - 1484 - 1678 - 1705 - 1710 - 2058 - 2125 - 2280
2281 - 2303 - 2304 - 2305 - 2313 - 2314 - 2317 - 2318 - 2319 - 2331
2340 à 2344 - 2353 - 2354 - 2360 - 2387 - 2388 - 2389 - 2398 - 2428
2430 - 2432 - 2433 - 2434 - 2439 - 2440 - 2441.

Congo-belge : 159 - 196 - 205 à 208 - 223 - 224 - 329 - 350 - 351 - 354
364 - 400 - 410 - 412 - 413 - 414.

Taxes Congo-belge : 4 et 6Aa

Paye maximum 50% du catalogue officiel.

Faire offre au président qui transmettra.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Wavre : dimanche 22 octobre, de 9 à 18h.00 : XXI Bourse philatélique et cartophilique dans le cloître et la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville.

Jodoigne

Le Cercle philatélique de Jodoigne vous invite à lui rendre visite les 28 et 29 octobre prochains de 10 à 18h.00 en la Salle de l'Athénée Royal, rue de Piétrain à Jodoigne, pour la première compétitive nationale de philatélie contemporaine 1935-1985. Entrée gratuite - Mise en service d'une étiquette de recommandation spéciale au motif de l'exposition.

Strombeek-Bever

Le Cercle phil. "De Posthoorn" organise une grande bourse d'échanges le samedi 25 novembre 1995. Cette manifestation se déroulera dans les locaux de la Basisschool Sint-Jozef, Sint Amandsplein 31 à Strombeek-Bever, de 8h.30 à 17h.00. Ring, sortie 7 - Parking aisé (église) - Bar - Entrée gratuite. Réservation de tables : Léon Vandenhoeck 02/267.19.33 ou Danny April 02/267.15.45

Wavre

Ecole des Jeunes
La première réunion de l'école des Jeunes aura lieu le vendredi 27 octobre à partir de 17h.30, au local du club: 1er étage de la Brasserie du Commerce, rue du Commerce, 26 à Wavre.

Rens. Alain Pipart : 010/22.37.79



LE MARCHÉ DU TIMBRE ET SON ÉVOLUTION

Entretien avec un expert

Jean VARGA, Directeur Général de Théodore Champion S.A.

Fondée en 1902, Théodore Champion mène une double activité commerciale dans le monde du timbre : le négoce traditionnel et, depuis trente ans, un secteur de diffusion des nouvelles émissions du monde entier auprès des professionnels français et européens grâce au statut de représentant officiel de plus de 40 administrations postales. Parallèlement, Théodore Champion assure les travaux de rédaction et de cotation du catalogue Yvert e& Tellier.

Comment s'établit la cote d'un timbre ?

Il faut distinguer cote et liste. La liste permet de savoir ce qu'il faut collectionner. La cote, ou le prix, autorise l'échange de timbres, la transaction entre négociants et collectionneurs. La liste est exacte et exhaustive. La cote, tout en finesse, apporte un ordre d'idées de la valeur d'un timbre. Dès qu'un timbre est émis, nous lui attribuons une cote. Notez que si taxes, frais et marge commerciale entrent en compte pour un timbre étranger, il n'existe pas de frais d'approche pour son équivalent français. Pourtant, le timbre courant à 2,80 F. est coté 5,50 F. dès sa sortie. Ainsi, les cotes des nouveautés françaises ne lésent pas les collectionneurs mais les autorisent à mettre leurs timbres à parité avec les étrangers. C'est une condition indispensable aux échanges entre philatélistes.

Combien de timbres cotez-vous chaque mois ?

Nous recensons environ 1 000 timbres nouveaux chaque mois. Leur

valeur moyenne est de 6 à 7 francs par timbre, pour une valeur faciale généralement équivalente à trois francs. L'accès à ces nouvelles émissions n'est pas toujours facile : il faut se procurer certains timbres par l'intermédiaire de correspondants privés, vérifier leur origine, attendre l'évolution des pays émetteurs (pour les pays de l'ex-URSS, nous sommes très prudents), savoir si ces timbres jouissent d'un statut postal local ou international...

La cotation est beaucoup plus intéressante pour les timbres anciens. Quand le timbre quitte la poste (après six mois à un an de vente), il entre vraiment dans notre domaine.

Comment la cote évolue-t-elle par la suite ?

Dans les périodes prospères, les timbres prennent régulièrement de la valeur. Mais durant les moments de crise, nous n'aimons pas baisser les prix. Les timbres ne sont pas des actions et leur négoce n'est pas la bourse. La philatélie n'est pas un marché élastique, mais psychologique. De trop

grandes fluctuations dissuadent les collectionneurs, sensibles au prix des timbres, de continuer leur collection.

Il existe deux grands canaux de vente des timbres : la vente sur offre qui s'apparente à une vente aux enchères sans commissaire priseur, et la vente à prix nets.

Les grandes ventes influencent la cotation sans la bouleverser. Elles ne reflètent qu'une tendance à confirmer et le prix des timbres dépend étroitement du nombre et du désir des acheteurs présents. Prenons l'exemple des «Post Office» de l'île Maurice : leur cote a évolué régulièrement entre 1985 et 1991, passant, pour le Penny orange (le plus rare) de 3 à 4 millions de F, alors qu'aucune vente n'avait eu lieu.

Nous avons augmenté leur cote alors que certains possesseurs cherchaient vainement à vendre leurs exemplaires. Une politique collant aux événements aurait imposé une stag-



nation des cotes. Nous préférons nous projeter vers l'avenir.

En 1994, un Penny orange s'est vendu pour 8 millions. Nous avions donc eu raison. Remarquez qu'après cette vente, notre cote n'est pas passée à 8 millions pour 1995, mais à 5 millions.

Ainsi, lorsqu'une vente spectaculaire a lieu, nous ne répercutons pas intégralement les variations. Nous en tenons compte, mais avec mesure.

Comment définir le marché du timbre aujourd'hui ?

Depuis 7 ou 8 ans le marché est assez mal orienté : la notion de rabais est forte et les cotes servent de repères aux négociants pour justifier d'importantes remises. Mais le marché retrouvera son équilibre. Songez qu'en 1933 les prix ont baissé de près de 90% à cause de la crise.

J'insiste sur le fait que le timbre ne favorise pas la spéculation, c'est un marché qui ne permet pas de contrepartie rapide. Les variations sont faibles, et il est rare qu'une cote évolue brusquement.

Quels événements provoquent des évolutions soudaines ?

Le plus souvent, ce sont des événements inattendus qui supposent que le timbre aura une émission très réduite. Parmi ceux-ci, le retrait subit des bureaux de poste pour cause d'erreur, ou d'évolutions politiques est le plus courant. L'histoire récente du Congo fournit à ce titre un exemple évocateur : les postes autochtones avaient émis un timbre à l'effigie de Fulbert Youlou, chef de l'Etat. Peu après l'émission, celui-ci est renversé, et le timbre immédiatement retiré. Devenu très rare, le timbre a pris une forte valeur.

A l'inverse, un timbre très bien coté perd de sa valeur si l'on en découvre un lot important, ce qui arrive parfois.

Comment le collectionneur devient-il spéculateur ?

Le timbre est un objet de collection avant d'être un sujet de spéculation. Reste que chez tout collectionneur se cache un calculateur. A cause de nous, en quelque sorte,

puisque nous introduisons des chiffres dans sa collection.

Les vrais investisseurs sont rares : ce sont souvent des collectionneurs qui disposent de moyens élevés, et parfois des spéculateurs qui jouent sur le timbre en attendant un placement plus rentable.

Les philatélistes fortunés, que l'on rencontre dans les grandes ventes, se battent moins pour obtenir des timbres susceptibles de plus values importantes que pour en être les possesseurs exclusifs. Pour eux, l'important est d'être les premiers, les seuls à avoir le timbre ■

Le Comité a décidé de revoir le règlement régissant le fonctionnement du service "Nouveautés".

Les nouvelles dispositions reprises ci-après, entreront en application au 1er janvier 1996.

Les documents, dont traite ce nouveau règlement, devront donc être remis à **Monsieur André Clusman**, Responsable de ce Service, à la réunion du mois de novembre 1995. Merci à tous d'en tenir compte.

Vous serez amenés à signer une copie des nouvelles dispositions, copie qui restera annexée à votre dossier d'abonnement aux nouveautés. Vous en trouverez le texte ci-dessous pour information.

Ces dispositions valent également pour le renouvellement des abonnements en cours.

REGLEMENT

- Art. 1 : Ce service tend à assurer la fourniture des nouveautés au prix le plus juste.
- Art. 2 : Les membres en règle de cotisation et désireux de bénéficier de ce service sont tenus de s'inscrire auprès du responsable du service en remplissant un bulletin d'inscription dont modèle ci-joint.
- Art. 3 : Les conditions d'abonnement sont les suivantes :
 - La demande d'abonnement peut être introduite à n'importe quel moment de l'année. Elle prend effet au début de l'année civile suivante, sauf cas exceptionnel.
 - L'inscription engage le membre pour la durée d'une année civile.
 - Le renouvellement de l'inscription doit intervenir au plus tard lors de la réunion de novembre, sur base d'un bulletin d'inscription à remettre ou à faire parvenir au responsable du service.
 - Une provision suffisante doit être constituée en permanence. Le montant de celle-ci est déterminée par le Comité.
- Art. 4 : Du fait de son adhésion, le membre s'engage à retirer régulièrement, et au moins une fois par trimestre, ses nouveautés et à contrôler la conformité et le bon état dès l'enlèvement. Le service s'engage à remplacer dans les délais raisonnables les timbres constatés défectueux lors du retrait de ceux-ci. Les nouveautés peuvent faire l'objet, à la demande et aux frais du souscripteur, d'une transmission semestrielle par envoi recommandé (à spécifier dans le bulletin d'inscription).
- Art. 5 : En cas de non retrait de ses nouveautés dans le délai fixé (au moins une fois par trimestre), et après deux rappels restés sans suite, le membre en cause se verra envoyer d'office ses nouveautés par lettre recommandée à ses frais et à ses risques et périls.

- Art. 6 : A défaut de provision suffisante, les nouveautés ne sont plus délivrées aux membres aussi longtemps que celle-ci n'a pas été reconstituée.
- Art. 7 : Les réapprovisionnements peuvent notamment s'effectuer par versement au compte n° 556-0023370-54 du Cercle Philatélique de WAVRE, en ayant soin de faire figurer dans la case réservée à la communication "Nouveautés - membre n° ...".

Chaque membre a le droit de demander à tout moment la situation de son compte auprès du responsable du Service.

En fin d'année, chaque membre recevra spontanément un relevé de compte.

Le trop-perçu sera remboursé aux membres ne renouvelant pas l'abonnement.

- Art. 8 : Le service ne peut être tenu pour responsable des retards et/ou de la non livraison de certains timbres ou séries de timbres dans des cas de force majeure, tels que grèves postales, retards dans l'acheminement du courrier, fantaisies et spéculations de certaines administrations postales, etc...

- Art. 9 : Le service ne fournit aucun timbre avec "variété"; il se limite à la fourniture des timbres normaux à l'état neuf.

- Art. 10 : Le prix de vente des timbres est fixé comme suit :

- Belgique : valeur faciale + 10 % de commission revenant au Cercle Philatélique (servant notamment à couvrir les frais inhérents au Service et au Cercle).
- Etranger : valeur faciale convertie au cours officiel du change en vigueur et/ou valeur d'achat majorée des frais de port, droits d'entrée, TVA, etc... + 10% de commission revenant au Cercle Philatélique (servant notamment à couvrir les frais inhérents au Service et au Cercle).

- Art. 11 : Le gestionnaire du service, et le cas échéant le Comité, règle les cas qui pourraient se présenter en application du présent règlement.

Le responsable du service,

Lu et approuvé,
Le membre,

suite et fin de la vente aux enchères

130.	BELGIQUE : 326/32	**	7000	3100 → B
131.	351/52		15000	6750 —
132.	353/55		1400	390 —
133.	737/41 + 7A2		900	250 —
134.	927/29		2000	650 —
135.	2159 + 2159P	**	1635	880 650 → 51
136.	PO 601 surch. renversée ...		3200	1100 —
137.	CF 373		2100	950 —
138.	FRANCE : Carnet 368		325	590 —
139.	Carnet 2019		125	190 —
140.	LUXEMBOURG : 402/05		650	240 → 49
141.	461/64		1600	590 → 59
142.	ZAIRE : 1413A		5000	1050 —

CHALLENGE PHILATÉLIQUE "R. MIESSEN"

Les Cercles philatéliques de Court-St-Etienne, de Jodoigne, de Wavre, Roman de Wavre, Genappe et La Hulpe ont convenu d'organiser un Challenge Philatélique R. Miessen.

Cette compétition intercircles est ouverte à tous les Cercles philatéliques du Brabant Wallon (participation collective) ou aux philatélistes affiliés auprès des dits cercles (participation individuelle).

La première épreuve de ce Challenge sera organisée le 25 février 1996 par le Cercle philatélique de La Hulpe.

Le règlement de cette première épreuve, ainsi que le bulletin d'inscription y afférent, sont repris en annexe.

Règlement de la première épreuve

1. La présente épreuve comporte trois disciplines :

1.1 Philatélie traditionnelle

Présentation, sur une feuille Din A4, de trois timbres-poste à l'effigie royale oblitérés en Brabant Wallon par un cachet à date de 1875, 1900 et 1940.

1.2 Histoire postale

Présentation, sur une ou deux feuilles Din A4, de trois lettres ou enveloppes oblitérées par un bureau des postes du Brabant Wallon et portant un ou des timbres-poste adhésifs représentant l'affranchissement

- 1ère période : oblitération comprise entre 1849 et 1870
- 2e période : oblitération comprise entre 1905 et 1912
- 3e période : oblitération comprise entre 1945 et 1955

1.3 Entiers postaux

Présentation, sur une ou deux feuilles Din A4, d'une oblitération Brabant Wallon sur :

- une carte-correspondance (carte postale ordinaire, carte postale avec réponse payée, carte-lettre) ;
- une carte postale Publibel, entre 1945 et 1975 ;
- une carte postale commémorative Themabelga, entre 1975 et 1985.

Les affranchissements complémentaires (mécaniques ou par timbres-poste) sont admis.

Remarques :

- On entend par Brabant Wallon toutes les communes (et leur bureau de poste) considérées comme telles au 1er janvier 1995, quelle qu'ait été leur appartenance antérieure.
- Aucun nom ou marque d'appartenance à un Cercle déterminé ne peut apparaître sur les feuilles Din A4 de participation.

CHALLENGE PHILATÉLIQUE "ROGER MIESSEN"

organisé par le Cercle Philatélique de La Hulpe.

BULLETIN D'INSCRIPTION À LA PREMIÈRE ÉPREUVE

Le soussigné (nom du participant ou du Cercle)

Adresse :

Membre du Cercle Philatélique :
 déclare avoir pris connaissance des dispositions du règlement relatif à la première épreuve du Challenge Philatélique "R. Miessen", les accepte, s'y conforme et participe à la dite épreuve.

Les travaux y relatifs seront transmis pour la date prévue à la personne commise à cette fin.

Fait à le Signature :

Visa du Président du Cercle Philatélique
 d'affiliation :

2. Les bulletins d'inscription, ainsi que les travaux s'y rapportant, doivent parvenir :
- à Monsieur R. CATTEEUW - 94, rue de l'Argentine à 1310 LA HULPE
 - pour le 31 décembre 1995 au plus tard.

Un numéro d'ordre sera attribué, dans chaque discipline, par le Cercle organisateur à chaque Cercle ou membre de Cercle participant, lors de la réception des travaux.

Il n'est admis qu'une participation par discipline, par membre ou Cercle participant.

3. Appréciation des travaux

Les travaux seront exposés le 25 février 1996 dans le local du Cercle Philatélique de La Hulpe et ils seront appréciés par :

- un représentant de chaque Cercle participant qui ne cotera pas la participation de son Cercle ou des membres de son Cercle (M. Roger Catteeuw pour notre Cercle) ;
- une ou plusieurs personnes étrangères aux Cercles participants.

La cotation s'effectuera sur base de 300 points par discipline, à savoir :

Philatélie traditionnelle :

- fraîcheur du timbre : 20 pts
- centrage : 20 pts
- dentelure : 20 pts
- lisibilité de l'oblitération : 40 pts
- soit 3 x 100 points

Entiers postaux

- fraîcheur du document : 40 pts
- lisibilité de l'oblitération : 30 pts
- positionnement de l'oblitération : 30 pts
- soit 3 x 100 points

Histoire postale :

- fraîcheur du document : 40 pts
- lisibilité de l'oblitération : 30 pts
- positionnement de l'oblitération : 30 pts
- soit 3 x 100 points

4. Attribution du Trophée

Le Trophée "R. Miessen" du Challenge sera attribué au Cercle totalisant le plus grand nombre de points sur 900, le meilleur résultat dans chacune des composantes d'une discipline étant pris en considération.

5. Les décisions du jury sont sans appel.

B 1 — B 4 350 20
 2 250, 21. - 8 - 5 400 2
 3 500 + 8 6 200

Suite de la vente aux enchères :

104.	BELGIQUE : 1519/22 + BF 47	**	150	60	—
105.	1532/35 + 1539/40		100	40	→ 25
106.	1547/48 + 1557/60		105	42	→ 25
107.	1564/65 + BF 48		220	89	—
108.	1561e		100	40	—
109.	1562a		320	130	→ 62
110.	1561i		210	84	—
111.	1571/72 + 1588 + 1590		100	40	→ 25
112.	1599/1600 + 1606/07		110	44	—
113.	1610/13 + 1652/55		155	62	—
114.	Carnet C9		160	64	→ 21
115.	1581/87		200	80	—
116.	1627/35		250	100	→ 32
117.	1638 + 1642/49		210	84	→ 32
118.	1662/66		115	46	—
119.	1677/82		125	50	—
120.	1695/98 + 1705/06		122	50	—
121.	1708/12		115	46	—
122.	1725 + 1738/41		125	50	—
123.	1789/61		100	40	→ 24
124.	1778 + 1785/88		190	76	—
125.	1789/94		220	88	→ 25
126.	1747/48 + 1753/55		150	60	—
127.	BELGIQUE : 2	ob.	2200	750	—
128.	51 (bande de 3)		2100	750	→ 26
129.	80	**	10000	4000	—

suite et fin de la vente : page 6

REALISATION INTER-MEMBRES DU JEUDI 19 OCTOBRE 1995

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
I.) BELGIQUE		
LOT 1	: 1 LETTRE DE CHANGE TIREE A BXL LE 9/2/1878 (77,25 Frs.) T.P. 31 (S/L 400) TARIF EXACT PAR 100 Frs. 0,20 Fr.	130 → 2
LOT 2	: 1 LETTRE DE CHANGE TIREE A BXL (RUE DUCALE) LE 15/12/1909 (1000 Frs) T.P. 79 (SANS BAND.) TARIF EXACT PAR 100 Frs. 0,10 Fr.	100 → 2
LOT 3	: 1 CARTE RECEPISSE DE BERCHEM (ANVERS) DU 18/4/1921 MONTANT DE 454,50 Frs. T.P. 144 (S/L 500) TARIF EXACT	120 → 19
LOT 4	: 1 L. REC. DE BXL A BOITSFORT DU 2/6/1935 OBL. "EXPO PRESSE PHILATELIQUE BXL" T.P. 404/405/406/407/408/409 (T.P. OBL. 430 Frs)	145 → 26
LOT 5	: 3 C.P. DE BXL (MONUMENT ANSPACH - COLONNE CONGRES ET TOUT JAPONAISE T.P. 418A/419/420/421/424/425/426 OBL. "SALON ALIMENTATION BRUXELLES 15/10/1937	140 → 11
LOT 6	: 1 FEUILLET 1ier JOUR T.P. 456 ET 457 DU 15/9/1937	75
LOT 7	: 1 L. REC. AFFR. MECANIQUE DE BXL 10 DU 22/4/1940 TARIF EXACT (L.O. 0,75 + REC 1,75) VERSO ETIQUETTE NON DISTRIBUTION	75 → 36
LOT 8	: 2 C.P. SOUVENIR T.P. 737 (JOURNEE DU TIMBRE 6/10/1946 ET 20ième ANNIVERSAIRE F.I.P. CONGRES DE BXL DU 6/10/1946	50
LOT 9	: 1 C.P. DE LIEGE A NAMUR DU 29/9/1952 T.P. 850 ET 880 TARIF EXACT DU 15/12/48 AU 14/12/52 0,90 Fr.	130 → 11
LOT 10	: 10 DOC. T.P. 1352/1353/1397/1398/1423/1424/1503/1504/1451/1452	100 → 6
LOT 11	: 1 L. EXPRES D'ANVERS A SOLENZARA (CORSE) DU 22/4/1974 (DESTINATAIRE : PARA-COMMANDO BELGE) T.P. 1583 (3) TARIF EXACT DU 1/10/73 AU 14/12/74 : L.O. 5 F + EXPRES 22 F) REMARQUE : PAS DE SURTAXE AERIEENNE POUR UN ENVOI EN EUROPE PAS DE FRANCHISE POUR UN SOLDAT MILICIEEN A L'ETRANGER	190 → 60
LOT 12	: 5 F.D.C. T.P. 1978 A 1982 (C.O.B. 500 F)	150 → 5
II. BELGIQUE - TAXE		
LOT 13	: 1 L. DE PARIS A BXL DU 21/2/1922 T.P. 132 TAXATION A 50 C A BXL 1 T. TAXE 31	120 → 90
LOT 14	: 1 L. NON AFFR. DE BXL A LIEGE DU 22/9/1959 T.P. 1029 + "T" 1 L. AFFR. INSUFF. DE LIEGE A VERVIERS DU 15/5/1964 T.P. 859 ET 1066 + T.P. 1069 + "T"	125 → 12
III. BELGIQUE - 14/18		
LOT 15	: 1 L. DE BXL A BXL DU 26/11/1918 OBL. BXL DEPART + GRIFFE "PORT PAYE"	100 → 2
IV. O.N.U.		
LOT 16	: 1 C.P. DE NEW-YORK A BXL DU 14/6/1962 T.P. 87 + VIGNETTE PRIVEE "FOND MONETAIRE INTERNATIONAL	50 → 38
LOT 17	: 1 L. EN FRANCHISE DE CROATIE (OSIJEK) A LIMAL DU 27/12/1993 EXP: SOLDAT BELGE UNFROPOR - BELBAT V	190 → 5

V. FRANCE.		
LOT 18	: 5 F.D.C. T.P. 1543 A 1547 Xième JEUX OLYMPIQUES D'HIVER GRENOBLE 1968 (COTE Y ET T : 55 FF)	120
LOT 19	: 1 L. DE PARIS A COMBLAIN LA TOUR DU 19/10/1982 T.P. 2169 VERSO MANUEL "LETRE ARRIVEE DECHIREE A COMBLAIN LA TOUR - LE PERCEPTEUR BANDE FERMETURE	65 → 60
VI. U.S.A.		
LOT 20	: 1 L. ENTIER POSTAL OBL U.S. ARMY POST OFFICE A.P.O. 157 DU 20/9/1945 VERS TIFFIN (OHIO) A.P.O. 157 STATIONNE A SAINT TROND EN SEPTEMBRE 1945	150 → 36
VII. EGYPTE		
LOT 21	: 3 ENTIERS-POSTAUX AVEC VUE (ASSOUAN, SPHINX ET LOUXOR	76 → 5
VIII. tiers VOLS, VOLS SPECIAUX,...		
LOT 22	: 1ière LIAISON AERIEENNE BXL-ALGER ET RETOUR DU 3/4/1976	150 → 12
LOT 23	: 1ière LIAISON AERIEENNE BXL-MONTEVIDEO ET RETOUR DU 1/4/1974	150 → 12
LOT 24	: 4 PLIS TRANSPORTES PAR HELICOPTERES T.P. 851-1108 PERIODE 1950-1959 OBL. HELIPOST : TURNHOUT, HASSELT ET BXL	100 → 12
IX. LITTERATURE		
LOT 25	: L'ECHO DE LA TIMBROLOGIE DU NUM. 1357 (JANV. 1967) AU NUM. 1434 (JUIN 1973) SOIT 72 NUMEROS	200 → 5
26.	BELGIQUE : 924PH, 926PH, 1029PH, 1066/74PH, 1068A PH, 1068B, 1368/69, 1370/71PH **	417
27.	1170/81	700
28.	1182/87	365
29.	1198/203	220
30.	1205/11	240
31.	1228/30	200
32.	BF 33	220
33.	1232/38	170
34.	1241/42 + BF 34	375
35.	1267B	750
36.	1272/83	152
37.	BF 35	100
38.	1296/89 + 1293/97	117
39.	BF 36/37	240
40.	1304/05 + 1307/12 + BF 38	160
41.	1329/34 + 1337/39	123
42.	1344/48 + BF 39	145
43.	BF 40/41	100
44.	1371	400
45.	1372/73 + 1385/88 + 1410/21	147
46.	1407/42	110
47.	1427/51 + BF 43/44	150
48.	1454/60	135
49.	1462/65	110
50.	1470/77	135

51.	BELGIQUE :	432/46	..	950	285	→ 11
52.		468/70		700	210	→ 11
53.		477A		600	180	→ 11
54.		484/87		490	145	→ 21
55.		537 A/B		420	125	→ 9
56.		538/46		300	98	→ 9
57.		558/67		350	100	→ 23
58.		573/82 + 581A/582A		525	150	→ 3
59.		593/001		115	35	→ 3
60.		674/89	M.B.	630	180	→ 3
61.		737/41		550	170	→ 21
62.		728/76		650	185	→ 11
63.		823/25		580	175	→ 11
64.		842/44		800	240	→ 5
65.		912/17		1650	500	→ 3
66.		946/51		5600	1700	→ 3
67.		953/80		1250	375	→ 3
68.		961/63		450	135	→ 3
69.		978/85		2100	630	→ 3
70.		994/95		380	110	→ 1
71.		1118/20		500	150	→ 1
72.		1139/46		500	150	→ 25
73.	ANGLETERRE :	103	ob.	300	200	→ 1
74.		106, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 116		290	200	→ 19
<hr/>						
75.	FRANCE :	379	*	165	350	→ 1
76.		610/11		405	820	→ 1
77.		818/19, 878, 924, 1175, 1242	**	25	60	→ 1
78.		913	**	43	95	→ 1
79.		929		70	150	→ 1
80.		988		80	180	→ 1
81.		995		40	90	→ 1
82.		1125/31		20	50	→ 1
83.		1255, 1369, 1528, 1382/86		30	75	→ 8
84.		1131/31A, 1356/57		21	50	→ 1
85.	BELGIQUE :	968/70		125	60	→ 1
86.		1032/36		850	400	→ 15
87.		1076/81		500	240	→ 1
88.		1147/49		250	125	→ 1
89.		1178/81		650	325	→ 1
90.		1182/87		350	175	→ 1
91.		BF 33		200	95	→ 1
92.		1308/03		180	90	→ 1
93.		322		350	160	→ 1
94.		380		3800	1500	→ 1
95.		380		880	340	→ 1
96.		865		950	360	→ 1
97.		1121 (6)		150	45	→ 1
<hr/>						
98.	EUROPA :	Divers	**	-	170	→ 5
99.	CONGO-BELGE :	Divers	ob.	3000	450	→ 1
100.	BELGIQUE :	Divers	ob.	1800	300	→ 1
101.		Divers		6000	1000	→ 1
<hr/>						
102.	BELGIQUE :	Carnets C/C2	**	740	380	→ 21
103.	BELGIQUE :	1505/05 + 1513/15	**	110	44	→ 21